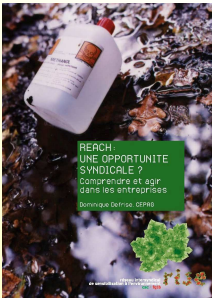


## **REACH, Une opportunité syndicale ?**

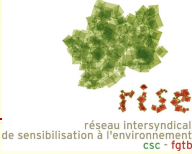
---

**D. Defrise, CEPAG**



**3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008**

## **RISE ?**

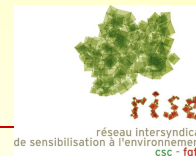


= Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement

- FGTB et CSC via CEPAG et FEC (+ CGSLB)
- Soutenu par la Région wallonne depuis 1996
- Objectifs :
  - Sensibiliser les travailleurs et leurs représentants à l'environnement,
  - Renforcer la capacité d'intervention des délégués sur les questions d'environnement,
  - Stimuler le dialogue social en la matière.
- 3 axes :
  - Information et sensibilisation,
  - Expériences-pilotes,
  - Appui technique. <http://www.rise.be>

**3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008**

## Contenu



- Substances chimiques: plusieurs faces à la médaille
- Ancienne législation
- Survol des obligations de REACH
- Que faire en tant que travailleurs ?
  - Enjeu économique
  - Protection des travailleurs
- Bénéfices de REACH pour la santé des travailleurs

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Substances chimiques et économie



- Industrie chimique (U.E.)
  - C.A. estimé à 436 milliards € (2005)
  - 31.000 entreprises
  - 1.9 million de travailleurs (+ 4 millions indirects)
- Industrie chimique (B)
  - C.A. 48 milliards €
  - 93.800 travailleurs
  - 75 % des entreprises sont des PME

➔ L'industrie chimique contribue à la prospérité économique

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

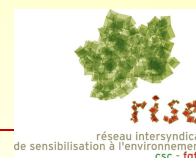
## Substances chimiques et maladies professionnelles en Europe



- 18 % des travailleurs européens (UE-25) déclarent manipuler des substances dangereuses et 20,5 % respirer des vapeurs toxiques (Fondation de Dublin, 2006)
- En 2001, on a dénombré plus de 26 000 décès liés aux substances chimiques dangereuses dans l'UE-15 (ILO, 2005)
- Entre 18% et 30% des maladies professionnelles reconnues chaque année dans l'UE-15 sont liées à l'exposition aux substances dangereuses (ETUI-REHS, 2004)

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

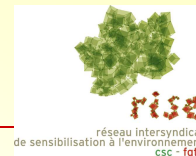
## Substances chimiques et environnement



- Contamination de l'environnement
  - Études WWF et Greenpeace: anguilles (retardateurs de flamme bromés), régions polaires, eaux de pluie..
- Contamination des produits
  - Phtalates dans jouets
  - Substances chimiques dans les intérieurs (Greenpeace 2003), dans les aliments (WWF, 2006)
- Contamination de nos organismes
  - Lait humain, sang, cordons ombilicaux, ..

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## L'ancienne législation sur les substances chimiques

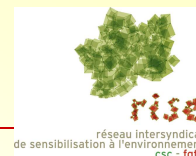


- ❑ Directive 1967: classification et étiquetage des substances dangereuses (7000 substances)
- ❑ Directive de 1976: restrictions d'utilisation et de mise sur le marché (ex: amiante)
- ❑ 1981: notification des nouvelles substances > 10 kg/an (environ 7000)
- ❑ Directive de 1991: fiches de données de sécurité
- ❑ Règlement 1993: évaluation et contrôle des risques (141 substances prioritaires, évaluation pour 39 pdts)

➔ ancienne législation trop complexe, incapable de garantir une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

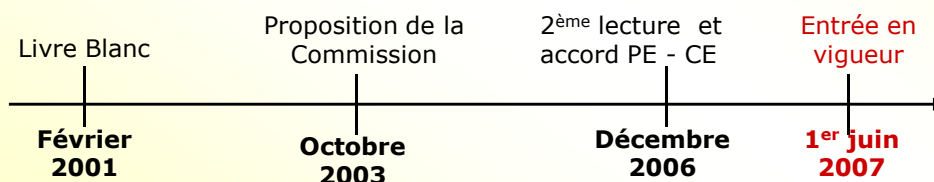
## REACH : historique



REACH = enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques

### Objectifs:

- Atteindre un degré élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement
- Promouvoir le fonctionnement adéquat du marché intérieur européen et améliorer la compétitivité des entreprises européennes



3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

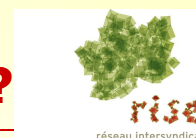
## REACH : Objectif (art.1 §3)



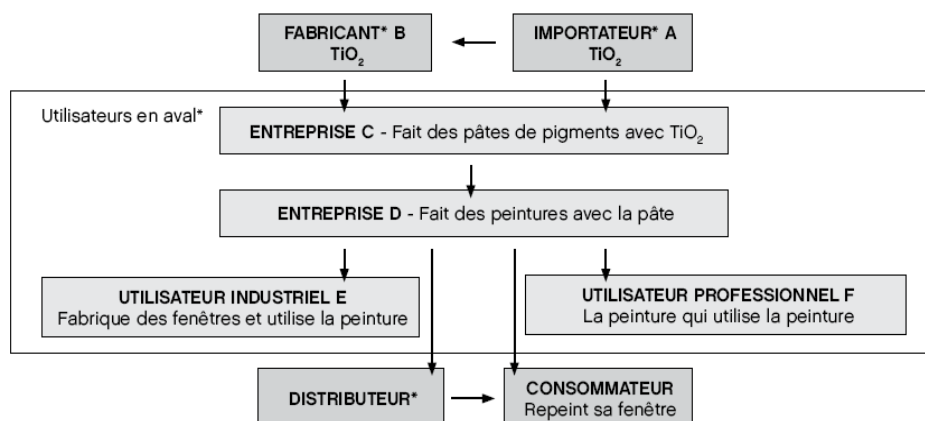
« Le présent Règlement repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs pour la santé humaine ou l'environnement. Ces dispositions reposent sur le principe de précaution ».

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH : qui est concerné ?



### LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH: L'enregistrement



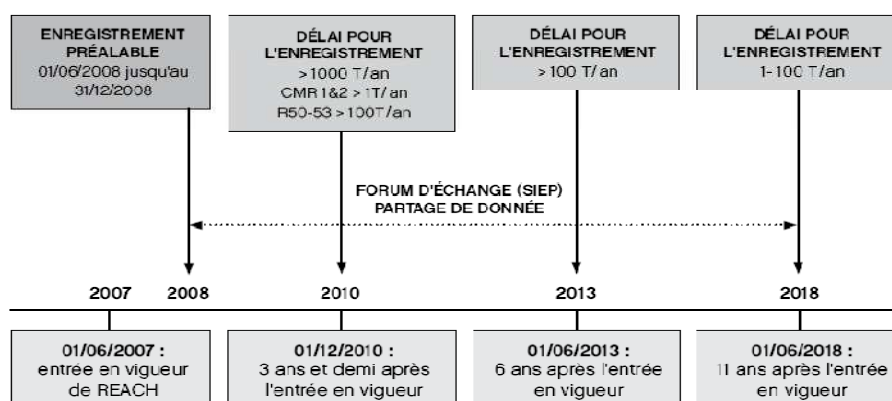
- Substances chimiques > 1 tonne/an et par producteur (30.000 substances)
- Données à fournir varient en fonction du tonnage et du caractère dangereux des substances
  - Dossier technique (> 1T/an)
  - Rapport sur la sécurité chimique (>10 T/an)
- Agence européenne des substances chimiques

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Calendrier d'enregistrement

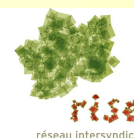


### L'ENREGISTREMENT



3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

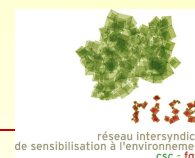
## Dossier d'enregistrement



Quantité et type de substance*	Exigences	Délai	Rapport sur la sécurité chimique
Substances* de 1 à 10 t/an non préoccupantes + régime transitoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe VI y compris information sur l'exposition (section 6)</li> <li>• Informations physicochimiques (section 7 de l'annexe VI)</li> </ul>	Juin 2008	non
Substances* de 1 à 10 t/an préoccupantes ou sans régime transitoire (première mise sur le marché après juin 2008)	+ Informations toxicologiques (section 8 de l'annexe VII)	Décembre 2010	non

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Dossier d'enregistrement



Informations toxicologiques pour les substances\*  
> 10 t/an

A chaque niveau de tonnage s'ajoutent des exigences supplémentaires qui sont décrites dans les annexes VII à X.

Quantité et type de substance*	Exigences	Délai	Rapport sur la sécurité chimique
	Annexe VI + Annexe VII		
Substances* ≥ 10 à 100 t/an	+ Annexe VIII	Juin 2008	oui
Substances* ≥ 100 à 1000 t/an	+ Annexe IX	Juin 2008	oui
Substances* ≥ 1000 t/an	+ Annexe X	Décembre 2010	oui

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

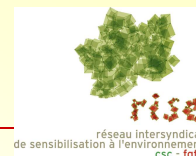
## REACH : Rapport sur la sécurité chimique (> 10 T/an)



- Evaluation des dangers pour la santé humaine (DNEL)
- Evaluation des dangers physicochimiques
- Evaluation des dangers pour l'environnement (PNEC)
- Evaluation PBT et tPtB
- Evaluation de l'exposition → scénarios d'exposition (annexe FDS)
- Caractérisation des risques

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Dossier d'enregistrement

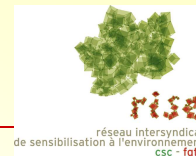


- Collecte et partage des informations existantes
- Détermination des informations nécessaires
- Production de nouvelles données ou de stratégie d'essai

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008



## REACH: Evaluation



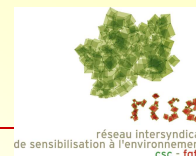
- Agence européenne des produits chimiques
  - Évaluation des propositions d'essais formulées dans les dossiers d'enregistrement
  - Contrôle de conformité des dossiers d'enregistrement (5 % minimum)
- Autorités compétentes des E-M
  - évaluation des substances dites prioritaires

### Résultats:

- Pas d'autres actions
- Demandes d'information supplémentaire
- Décision de soumettre la substance à autorisation/restriction

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH: Communication



Communication des données à travers la chaîne d'approvisionnement (amont – aval)

- Fiche de données de sécurité (FDS), y compris scénarios d'exposition (> 10 t/an)
- Champ d'application des FDS élargi (PBT, tPtB, annexe XIV)
- Inventaire des classifications et étiquetage

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH: Autorisation



- ❑ Pour chaque utilisation de substances extrêmement préoccupantes: CMR 1 et 2, PBT ou tPtB, ou substances équivalentes (annexe XIV)
- ❑ Indépendante du tonnage
- ❑ À partir de juin 2009 (1<sup>ère</sup> liste publiée)

Objectif: risques maîtrisés + substitution

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

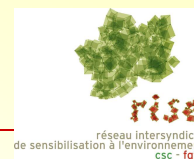
## REACH: Octroi des autorisations



- ❑ Voie 1: l'industrie démontre que les risques sont valablement maîtrisés (CMR et Perturbateurs endocriniens avec seuils) → contrôle adéquat
- ❑ Voie 2: les risques ne peuvent pas être valablement contrôlés → l'industrie doit démontrer que les avantages socio-économiques sont > aux risques ET qu'il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH : les redevances

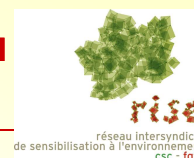


### Projet de Règlement (novembre 2007)

- Enregistrement
  - 1.600€ (1 -10 t/an) à 31.000€ (> 1000 t/an)
  - 1.200€ à 23.250€ si soumission conjointe
  - PME : 120€ à 21.700€
- Autorisation
  - 50.000€ + 10.000€ par usage additionnel
  - PME: 5.625€ à 37.500€ selon la taille

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Comparaison ancien/nouveau système



Ancien système	REACH
Manque d'information sur les substances chimiques	Meilleure information (fiches de sécurité)
Charge de la preuve: autorités	Charge de la preuve: industrie
Notification pour les nouvelles substances: seuil à 10 kg/an	Enregistrement: seuil à 1T/an
Bureau Européen des substances chimiques	ECHA: Agence européenne des substances chimiques
Procédure lente/pas de calendrier	30.000 substances devraient être enregistrées en 11 ans

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Bilan du pré-enregistrement



- ❑ + de 2,2 millions de pré-enregistrements pour + de 100.000 substances et 65.655 entreprises
- ❑ Liste des substances pré-enregistrées publiées sur le site de l'ECHA le 1/01/2009 (<http://echa.europa.eu>)
- ❑ En Belgique: 65.449 pré-enregistrement pour 1.926 entreprises

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## 1<sup>ère</sup> liste des substances soumises à autorisation



- ❑ Publiée par l'ECHA en octobre 2008
- ❑ 15 substances (!) dont 3 phtalates et 1 retardateur de flamme
- ❑ Articles: obligation des fabricants de donner une information suffisante aux consommateurs (si demande, dans un délai de 45 jours)
- ❑ Articles: à partir de 2011, notification à l'ECHA
- ❑ Substances et préparations: obligation de fournir une FDS aux clients

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Comment agir en tant que délégué syndical ?



### 1. Enjeu économique

#### « PAS DE DONNEES, PAS DE MARCHÉ »

- Identification des substances produites/utilisées par l'entreprise
- Identification du rôle de l'entreprise par rapport aux substances
- Identification des obligations à remplir pour chaque substance

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Exemple de questions



ROLE DES DELEGUES SYNDICAUX : Exemples de questions et propositions pouvant être formulées dans les organes de concertation et de négociation pour suivre la mise en œuvre de REACH

0. Général	CE	CPPT	DS
L'entreprise est-elle concernée par REACH ?	✓	✓	✓
Que fait-on pour se préparer aux exigences de REACH ?	✓	✓	✓
A-t-on nommé un responsable ?	✓	✓	✓
<b>1. Enregistrement (Fiche 1)</b>			
Connait-on le nombre de substances* qui devront être enregistrées par l'entreprise ?		✓	✓
Y a-t-il un calendrier prévisionnel d'enregistrement des substances* ?		✓	
L'entreprise sera-t-elle prête pour la phase de pré-enregistrement ?		✓	✓
Quelles informations l'entreprise possède-t-elle pour le dossier technique ? Et pour le rapport sur la sécurité chimique ?		✓	
L'entreprise a-t-elle l'intention de participer au FEIS* ? Si non pourquoi ?		✓	
L'entreprise a-t-elle identifié des données à protéger ?		✓	
L'entreprise a-t-elle contacté ses fournisseurs ?		✓	✓
L'entreprise a-t-elle été contactée par ses clients ?		✓	✓
<b>2. Communication des données (Fiche 2)</b>			

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Comment agir en tant que délégué syndical ?

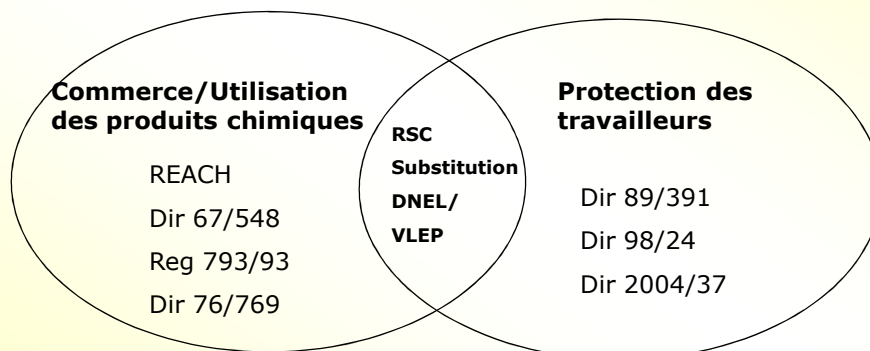
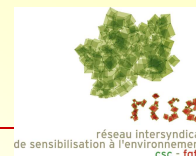


### 2. Enjeu pour la protection des travailleurs

- ❑ Rappel aux employeurs qu'ils ont des obligations en matière de protection des travailleurs
- ❑ Amélioration de l'information
- ❑ Substitution des produits dangereux

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## REACH et la protection des travailleurs



« REACH s'applique sans préjudice de la législation sur la protection des travailleurs (art. 2 §4) »

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Différences entre REACH et la législation sur la protection des travailleurs



- Base légale
  - REACH : art. 94 et 95 du Traité de l'UE
  - Protection travailleurs : art. 137 (harmonisation minimale)
- Obligations liées aux volumes
- Communication aux travailleurs
  - REACH : art. 35
  - Protection des travailleurs : information sous une forme appropriée

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

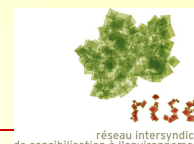
## Amélioration des informations



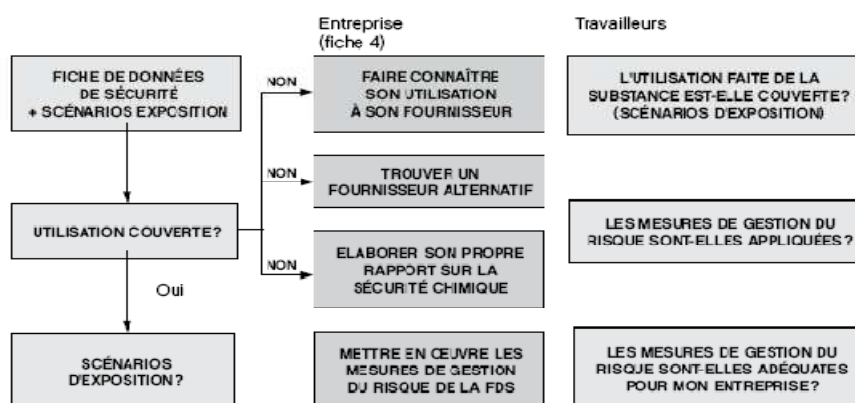
- Inventaire des produits chimiques dangereux
- Etiquetage
- Fiches de données de sécurité
  - Scénarios d'exposition
  - Utilisations identifiées
  - Mesures de gestion du risque
- Valeurs limites d'exposition (DNEL vs. VLEP)

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Vérification des FDS



### VÉRIFICATION DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Substitution des produits dangereux



Tableau : Comparaison des EPI\* et coûts pour le chlorure de méthylène et ses produits de substitution (2003)

Chlorure de méthylène	Substituts tels qu'alcalins ou esters dibasiques
Lunettes	Lunettes
Gants en caoutchouc fluoré	Gants en polypropylène, caoutchouc nitrile
Protection respiratoire indépendante de l'air ambiant	Pas de protection respiratoire
Vêtements de protection à usage unique	Vêtements de protection à usage unique
Coût total 2.600 €	Coût total 75 €

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008



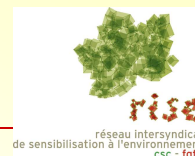
## Substitution des produits dangereux



- REACH: procédure d'autorisation (voie 2)
  - prix dossier autorisation
  - <>coût de l'alternative
- Quid voie 1 en contradiction avec la législation sur la protection des travailleurs ?

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Exemples de questions



Questions à poser en CPPT ou à se poser sur la politique des produits chimiques dans votre entreprise	Ce que REACH va apporter	En savoir plus ?
L'employeur a-t-il dressé un inventaire des produits chimiques dangereux dans l'entreprise ?	Comparer avec la liste des substances* à pré-enregistrer selon REACH.	Fiche 1 Point 3.2.2.1.
L'étiquetage des produits est-il correct ?	REACH permettra l'uniformisation des étiquetages	Fiche 2.4. Point 3.2.2.2
Les travailleurs de l'industrie sur l'utilisation de produits dangereux	L'entreprise met-elle en œuvre les mesures de gestion des risques annexées à la FDS* ?	REACH impose que les mesures de gestion du risque garantissant un contrôle adéquat soient jointes à la FDS*.
	Les mesures de gestion du risque proposées dans la FDS* sont-elles adéquates pour mon entreprise ?	Selon REACH, la communication des informations s'effectue en aval et en amont de la chaîne d'approvisionnement
	L'entreprise va-t-elle élaborer son propre rapport sur la sécurité chimique (RSC*) ?	REACH permet aux utilisateurs en aval d'établir leur propre RSC*.
	Les valeurs limites d'exposition sont-elles respectées dans l'entreprise ?	REACH va mener à l'élaboration de DNEL* pour un nombre élevé
		Fiche 2.2. Point 3.2.2.3.
		Fiches 2.2 et 2.3. Point 3.2.2.3.
		Fiche 4.2. Point 3.2.2.3.
		Fiche 1.3. Point 3.2.2.4

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Bénéfices de REACH pour la santé des travailleurs



Etude de la CES (Shieffield)

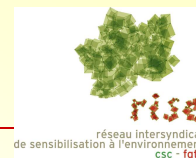
[http://hesa.etui-rehs.org/uk/dossiers/files/Sheffield\\_FINAL.pdf](http://hesa.etui-rehs.org/uk/dossiers/files/Sheffield_FINAL.pdf)

- Maladies respiratoires: 50 000 cas/an évités
- Maladies de la peau : 40 000 cas/an évités
  - € 3.5 milliards de bénéfices sur 10 ans
  - ➔ € 91 milliards de bénéfices sur 30 ans
- Origine des bénéfices:
  - ✓ Economies pour la Sécu
  - ✓ Gains en qualité de vie pour les travailleurs
  - ✓ Gains de productivité pour l'industrie (moins d'absentéisme )

Les bénéfices doivent être comparés aux coûts totaux de REACH estimés par la C.E. : € 2.8 to 5.2 milliards

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008

## Merci de votre attention



Plus d'infos ?

[dominique.defrise@cepag.be](mailto:dominique.defrise@cepag.be)

02 506 83 96

3<sup>ème</sup> forum BRISE – 8/12/2008